



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 7 novembre 2023 à 19h00 au bureau municipal.

La réunion est ouverte au public et sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Brian Adam, Nancy McGuire et Robert Chafe.

Alicia Jones, Directrice générale, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire Spence souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présences**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion est en cours d'enregistrement audio à des fins administratives.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

161-23/11

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

162-23/11

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 3 octobre 2023 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Le conseiller Patrick Fleming déclare un conflit pour les ventes des terrains municipaux par soumission.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

Aucune.

9. **Correspondance**

- *Lettre de Chapeau Jeunes de Coeur demandant un financement pour leur diner de Noël annuel*

163-23/11

Don - Jeunes de cœur

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver le don de 1 000 \$ au Chapeau Jeunes de Cœur pour leur diner de Noël, tel que discuté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

164-23/11

- Les soumissions scellées sont ouvertes pour les lots municipaux à vendre.
NB : la vente du lot # 4 786 690 a été annulée puisque la municipalité ne détient plus le titre de cet immeuble. Les autres résultats sont les suivants :

Terrain à vendre - Lot # 4 786 701

Les soumissions scellées suivantes ont été reçues pour la vente de la propriété portant le numéro de lot 4786701 :

<i>Soumissionnaire :</i>	<i>Prix :</i>
Shaun Handley	3 858 \$
Shannon Cardiff	5 102 \$
Clayton O'Neill	5 201 \$
Alex Allard	2 555 \$

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver la vente du lot # 4786701 au plus offrant, Clayton O'Neill, pour un montant de 5 201 \$; l'acheteur a 6 mois pour conclure la vente et est responsable de toutes les taxes et frais requis au moment du transfert, et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents requis pour finaliser la vente au nom de la Municipalité.

Adopté

165-23/11

Terrain à vendre - Lot # 4 786 702

Les soumissions scellées suivantes ont été reçues pour la vente de la propriété portant le numéro de lot 4786702 :

<i>Soumissionnaire :</i>	<i>Prix :</i>
Shaun Handley	3 858 \$
Shannon Cardiff	5 102 \$
John O'Neill	5 101 \$
Alex Allard	2 555 \$

Il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la vente du lot # 4786702 au plus offrant, Shannon Cardiff, pour un montant de 5 102 \$; l'acheteur a 6 mois pour conclure la vente et est responsable de toutes les taxes et frais requis au moment du transfert, et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents requis pour finaliser la vente au nom de la Municipalité.

Adopté

166-23/11

Terrain à vendre - Lot # 4 786 708

Les soumissions scellées suivantes ont été reçues pour la vente de la propriété portant le numéro de lot 4786708 :

<i>Soumissionnaire :</i>	<i>Prix :</i>
Danielle Renee Guay	11 108 \$
Shaun Handley	20 578 \$
Shannon Cardiff	20 102 \$
John O'Neill	10 501 \$
Alex Allard	11 111 \$

Il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la vente du lot # 4786708 au plus offrant, Shaun Handley, pour un montant de 20 578 \$; l'acheteur a 6 mois pour conclure la vente et est responsable de toutes les taxes et frais requis au moment du transfert, et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents requis pour finaliser la vente au nom de la Municipalité.

Adopté

167-23/11

Terrains à vendre - Lots # 4 786 217 (avec 4 786 774)

Les soumissions scellées suivantes ont été reçues pour la vente de la propriété portant le numéro de lot 4786217 et 4786774 :

<i>Soumissionnaire :</i>	<i>Prix :</i>
Calvin Fleury	24 000 \$
Lawrence Lariviere	32 500 \$
Steve Handley	41 517,88 \$



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la vente des lots # 4786217 et 4786774 au plus offrant, Steve Handley, pour un montant de 41 517,88 \$; l'acheteur a 6 mois pour conclure la vente et est responsable de toutes les taxes et frais requis au moment du transfert, et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents requis pour finaliser la vente au nom de la Municipalité.

Adopté

168-23/11

Terrains à vendre - Lots # 4 786 194 et 4 786 334

Les soumissions scellées suivantes ont été reçues pour la vente de la propriété portant le numéro de lot 4786194 et 4786334 :

<i>Soumissionnaire :</i>	<i>Prix :</i>
Bruce et Bryan Fleury	11 126 \$
Patrick Fleming	10 000 \$
Kole Venasse, Ryan Venasse, Therran MacLellan	19 000 \$
Patrick Larochelle	non-conforme

Il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la vente des lots # 4786194 et 4786334 au plus offrant, Kole Venasse, Ryan Venasse, Therran MacLellan, pour un montant de 19 000 \$; l'acheteur a 6 mois pour conclure la vente et est responsable de toutes les taxes et frais requis au moment du transfert, et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents requis pour finaliser la vente au nom de la Municipalité.

Adopté

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

169-23/11

Dérogation mineure

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la demande d'une dérogation mineure, pour la superficie minimale d'un lot, pour le lot # 4 786 077, tel que discuté.

Adopté

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

170-23/11

Fin des travaux chemin Culbute et River – PAVL dossier #LPR78679

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} avril 2023 au 30 octobre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes;
- Les factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées;
- La présente résolution municipale attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive



No de résolution
ou annotation

des travaux émis par un ingénieur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

171-23/11

Glissières de sécurité

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la soumission pour l'installation de glissières de sécurité aux sites des chemins Desjardinsville, River et Culbute, pour un montant total de 78 500 \$ soumise par JWK Construction.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal

172-23/11

Appels d'offres - Structures de jeux du parc Centennial

Les prix suivants ont été reçus pour les structures de jeux recommandées au parc Centennial :

Jambette	42 824\$
1000 Pattes	41 990\$

Il est proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver l'achat des structures de jeux de 1000 Pattes, tel que discuté.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

173-23/11

Structure organisationnelle du service d'incendie

Proposé par conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'adopter la nouvelle structure du service d'incendie du Pontiac Ouest, qui comprend un chef adjoint, des capitaines et des lieutenants, tel que présenté.

Adopté

174-23/11

Politique de promotion des pompiers

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère McGuire, d'adopter la politique interne de promotion des pompiers, à entrer en vigueur en 2024, tel que présenté.

Adopté

175-23/11

Structure salariale des pompiers 2024

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé la conseillère Sallafranque, par d'adopter la structure salariale des pompiers nouvellement proposée, en vigueur en 2024, tel que présenté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

176-23/11

Formation 2024

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la formation prévue pour l'année 2024 pour 4 officiers, 8 sauvetages aquatiques, 8 désincarcérations, le tout coordonné avec la MRC Pontiac, tel que discuté.

Adopté

177-23/11

Budget 2024 du service d'incendie

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver le budget 2024 du service d'incendie tel que présenté, le budget total est de 275 000 \$, montant inchangé par rapport à l'an dernier; dont la portion de L'Isle-aux-Allumettes représente un montant de 137 500 \$.

Adopté

178-23/11

Contrôle de la circulation

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, que les employés de la voirie de la municipalité soient appelés pour le contrôle de la circulation pour tous les appels d'incendie situés dans les périmètres urbains, tel que discuté.

Adopté

179-23/11

Souper d'appréciation

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver le souper annuel d'appréciation pour les pompiers, les membres du conseil et le personnel ; conjointement avec les municipalités de Sheenboro et L'Isle-aux-Allumettes, pour le 1^{er} décembre 2023.

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

Un résumé de la réunion du Comité de coopération intermunicipale est présenté. La conseillère McGuire fait part de ses préoccupations concernant le partage du personnel. Ce sujet est renvoyé au prochain comité pour une discussion plus approfondie.

Le conseiller Adam s'inquiète du manque de formalité lors des réunions publiques du conseil. Le Maire est d'accord et soutient une conduite plus formelle.

11. Revue de la liste des comptes mensuelles

La liste des comptes payables du mois d'octobre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

180-23/11

Frais de retard Bibliothèque

ATTENDU QUE plus de 500 bibliothèques publiques au Québec ont joint le mouvement « Fine Free Library » depuis 2019;
ATTENDU QUE les frais de retard en bibliothèque constituent une barrière économique qui entrave l'accès aux ressources et aux services de la bibliothèque pour les personnes financièrement défavorisées, notamment les mineurs;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'abolition des frais de retard permettra à la bibliothèque publique d'assurer l'accessibilité à la lecture et à la culture pour tous, sans restriction, de maximiser son utilisation et son impact au sein de la communauté et d'établir des relations plus harmonieuses avec les citoyens en plus d'assurer un service clientèle de qualité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, que les frais pour la remise en retard des documents empruntés à la bibliothèque municipale, qui ne sont présentement pas chargés, continuent de l'être pour le plus longtemps possible. Cette absence des frais de retard ne laisse toutefois pas le champ libre aux usagers de la bibliothèque ne respectant pas les délais de consultation de leurs documents et que les mesures d'avis de retards doivent être maintenues.

Adopté

181-23/11

Achat d'une sableuse

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver l'achat d'une sableuse pour la camionnette pour un montant approximatif de 11 500 \$, tel que discuté.

Adopté

182-23/11

TECQ 2019-2023 – travaux projet – version #4

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, et résolu que:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

183-23/11

Rapport finale – Aide voirie locale – PPA

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de L'Isle-aux-Allumettes approuve les dépenses d'un montant total de 2 054 448 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Autres points discutés et reportés au comité :

- Possibilités de subventions pour la fête du Canada
- Réunion avec la MRC et un potentiel promoteur
- Règlements des conseils d'administration des organismes sans but lucratif, notamment le Complexe sportif.
- Participation d'un représentant municipal au sein des conseils d'administration des organismes sans but lucratif locaux

14. Séance à huis clos

184-23/11 Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, de poursuivre les discussions à huis clos, à 21h00.

Adopté

185-23/11 Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de revenir à la séance en cours, à 21h10.

Adopté

Avis juridique formel reçu et lu - reporté au comité.

186-23/11

Vente d'un terrain

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le transfert de l'immeuble portant le numéro de lot 4 786 346 à Tammy et Anne Gaudette, tel que discuté ; et d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis.

Adopté

15. Date de la prochaine séance

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 5 décembre 2023 à 19h00 au bureau municipal.



No de résolution
ou annotation

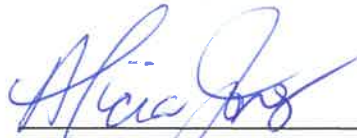
187-23/11

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024 aura lieu le mardi 12 décembre 2023 à 19h00 au bureau municipal.

16. Clôture de la séance

Proposé par le conseiller Chafe et appuyé par la conseillère Sallafranque que la séance soit levée à 21h15.

Adopté



Directrice générale / Greffière-trésorière



Maire

Je, *Corey Spence, maire*, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version